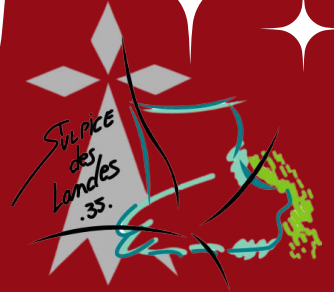


St Sulpice le Mag'

4ème trimestre 2022



LOTISSEMENT
LES RIVES DE L'ARON
PAGE 5



ZOOM SUR LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE
PAGE 7



NOUVEAU COLLECTE DE SAPINS
DE NOËL !
PAGE 3

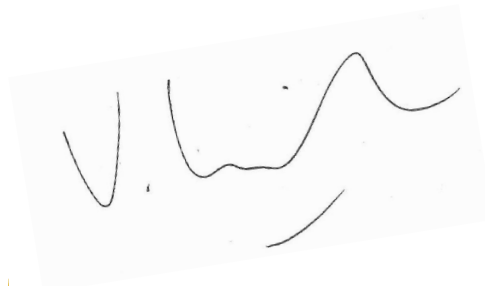


Chères Sulpiciennes, Chers Sulpiciens,

C'est avec plaisir que l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous inviter le dimanche 8 janvier à 11h00 à la cérémonie des vœux de la municipalité à la salle de la Grée.

Je vous souhaite en attendant de très belles fêtes de fin d'année .

Victor LERMITE



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

1/ Fonds de concours de fonctionnement BPLC (Bretagne Porte de Loire Communauté)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par délibération du 13 septembre 2022, le Conseil communautaire de la communauté de communes a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 50% du montant réparti, soit une enveloppe 2022 de DSC de 329 326€.

Parallèlement, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'instauration d'un fonds de concours de fonctionnement pour 2022 d'un montant de 329 326€. Mais pour bénéficier de ces fonds de concours, il faut réunir 3 conditions :

- Il faut que les délibérations soient concordantes, adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés

- Les fonds doivent avoir pour but de financer le fonctionnement d'équipements. Les dépenses de fonctionnement d'un équipement visent les frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, ...) mais ne concernent pas les frais liés à l'exécution même du service (manifestation, personnels d'animation, ...) ni au remboursement de l'annuité de la dette (intérêt comme remboursement en capital de la dette).

- Le montant ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement, pour l'année 2022, reposant sur une participation financière de la Communauté de communes aux frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides,...) des équipements publics de la Commune. Ce fonds de concours représente pour la Commune un montant de 16 023 €. Il ne sera versé qu'après délibérations concordantes prises par l'ensemble des Communes concernées, et au plus tard dans le courant du mois de décembre 2022.

2/ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (THLV)

Le territoire intercommunal est attractif, pourtant le logement vacant représente un enjeu fort pour l'attractivité et la vitalité des communes.

Il a fortement progressé depuis les années 2000, +400 logements en 10 ans pour atteindre près de 10% du parc en moyenne aujourd'hui soit 1400 logements. Cela a invité les élus à se questionner sur la politique en matière d'habitat et d'urbanisme. L'objectif à terme serait de faire baisser le taux en dessous des 7 %. Cela représente la remise sur le marché de 380 logements.

Dans un contexte législatif et environnemental qui pousse de plus en plus vers la réduction de la consommation d'espaces agricoles et dans un contexte de tensions croissantes sur le marché locatif, il est certain que ces logements rénovés permettraient l'accueil de nouveaux habitants en centralités ou dans les villages, qui feront vivre les communes, tout en restaurant un patrimoine bâti aujourd'hui souvent à l'abandon.

Suite à des échanges en commission habitat et en bureau communautaire, les communes qui n'ont pas encore mis en place la THLV sont invitées à en débattre et à la mettre en place.

Son déploiement à l'échelle des 20 communes permettra de remobiliser des biens vacants, habitables, en incitant leurs propriétaires à agir.

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

3/ Tarifs location de la salle de la Grée à compter du 1er novembre 2022

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une tarification pour la location de la cuisine uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs de la façon suivante :

Modules de location	Petite Salle			Grande Salle			Les 2 réunies		
	½ journée	journée	week-end	½ journée	journée	week-end	½ journée	journée	week-end
Avec la cuisine	/	/	/	168	246	354	225	321	482
Sans la cuisine	49	65	107	118	182	225	168	246	354
Location de la cuisine seule	1/2journée : 25 €			Journée : 50 €					
Forfait nettoyage	25	25	25	70	70	70	70	70	70
Vin d'honneur galette des rois	22			43			65		
ARRHES : 30% à la réservation									

4/ Location de barnums

Mr le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une tarification pour la location de trois barnums qui viennent d'être acquis par la commune afin d'en faire profiter toutes les sulpiciennes et les sulpiciens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le tarif de la façon suivante : 25 € / l'unité pour 2 jours au maximum.

5/ Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Préaux et dévoiement rue de la mairie/propriété Gaigeot

Christophe ROULLEAU, Adjoint, présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'étude VRD URBA REAL de Bain de Bretagne concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Préaux et dévoiement rue de la mairie propriété Gaigeot.

Nom des entreprises	Montant de l'offre HT
SURCIN TP de Bourgbarré	56 866.00 €
PLANÇON BARIAT de La Guerche de Bretagne	46 365.00 €
GOULAIS	56 635.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, opte pour le choix de l'entreprise Plançon-Bariat de la Guerche de Bretagne pour un montant de 46 365 € HT et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2022

6/ Demande de subventions d'associations

Lucie MULLER présente au conseil municipal deux demandes de subventions d'associations :

- L'UNC (association des anciens combattants) St Sulpice des Landes
- L'AFAR Association Fulkérienne pour l'Accueil des Réfugiés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser une subvention de :

- 250 € pour l'UNC St Sulpice des Landes - unanimité
- 1 000 € pour L'AFAR Association Fulkérienne pour l'Accueil des Réfugiés : 9 pour et 1 contre

8/ Recensement de la population 2023 : rémunération des agents recenseurs

Lucie MULLER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1er janvier 2004, le recensement de la population est organisé tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Elle ajoute que le recensement initialement prévu en 2022 a été reporté à 2023 en raison de la crise sanitaire. Il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2023. Elle précise que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune, sachant que les agents recenseurs sont désignés par arrêté municipal.

Considérant la population de St Sulpice des Landes (836 habitants), il convient de recruter 2 agents recenseurs. Le travail de mise à jour des adresses et de création des districts est en cours.

L'agent d'accueil de la mairie remplira les fonctions de coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- décide de créer deux postes d'agents recenseurs
- fixe la rémunération brute des agents recenseurs selon le barème suivant :

Feuille de logement : 1 €

Bulletin individuel : 1.50 €

Bordereau de district : 15 €

Séance de formation : 40 € par ½ journée de formation

Forfait pour la tournée de reconnaissance et la mise sous pli des bulletins d'information : 60 € par district

Remboursement des frais kilométriques : 100 € par district

**Les conseils municipaux sont ouverts au public
N'hésitez pas à y participer !**

**Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables
sur le site internet de la Mairie
www.mairie-saintsulpicedeslandes35.fr**



Depuis la parution du Saint Sulpice le Mag' de juillet 2022, nous avons recensé :

- 2 naissances (Kinsley et Roméo)
- 2 mariages
- 2 décès

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL DU 2 AU 13 JANVIER

La commune de Saint Sulpice des Landes organise pour la toute première fois une opération de collecte et de broyage de sapins de Noël.

Vous pourrez déposer vos sapins devant les services techniques du 2 au 13 janvier 2023.

Les opérations de broyage auront lieu le 16 janvier 2023.

Les usagers auront la possibilité de récupérer le broyat pour le valoriser dans leurs jardins.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023

Cette année, la commune de Saint Sulpice des Landes réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune.

Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Contactez la commune : 02 99 72 91 65.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

La municipalité vous remercie par avance de l'accueil qui sera réservé aux agents recenseurs.

FLASH URBANISME : CLÔTURE

Pour rappel, dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il est précisé pour les clôtures que les matériaux de fortune ou dangereux (tôle ondulée, amiante, bâches, toiles, etc.), les plaques de ciment hors soubassements, sont interdits.

Pour toute question relative à des projets de travaux, n'hésitez pas à contacter la mairie soit par téléphone au 02 99 72 91 65 ou par mail à urba@saintsulpicedeslandes35.fr



Espace Rénov' Habitat



**Des travaux,
un projet ?**



**Faites des économies
d'énergie**

Un service public de proximité accessible à tous
(aucune condition de ressources)



02 99 57 02 20

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr










LOTISSEMENT : LES RIVES DE L'ARON

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous annonçons la collaboration avec le Cabinet Ouest Am' pour l'élaboration du prochain lotissement municipal. Après plusieurs mois de réunions, nous sommes en mesure de vous présenter le projet dans sa globalité ainsi qu'une première esquisse. Les travaux devraient débuter fin 2023.



Les élus ont souhaité élargir le projet en englobant une réflexion sur la mise en valeur du grand paysage attenant, afin que le lotissement et ses alentours deviennent un quartier de St Sulpice où il fait bon vivre et où habitants, randonneurs, visiteurs puissent se croiser et découvrir les atouts de notre campagne.

La création d'un sentier pédagogique, d'un jardin partagé pour l'école et les habitants des logements adaptés (côté verger), sont quelques-unes des pistes que nous travaillons avec les différents partenaires.



L'esquisse avec la répartition des lots n'est pas encore définitive mais les grands principes sont arrêtés :

- Des liaisons piétonnières nord-sud et est-ouest
- La gestion des eaux pluviales par la création de noues

Le site comptera 30 lots libres de 300 à 450 m².

Sur le nord de la parcelle côté départementale, un projet encore en réflexion avec la construction d'un petit collectif afin de créer une identité visuelle architecturale qui définira l'entrée du bourg. L'objectif serait de densifier et d'obtenir un bâtiment avec un étage comprenant 20 logements au total.

Certains membres de la commission ont participé à la visite d'une des réalisations du Cabinet d'architecte Rhizome

qui nous accompagne, à Janzé – route de Chateaugiron. L'objectif était de concrétiser des réflexions menées en commission, notamment sur l'aménagement et l'utilisation de matériaux naturels ; la place du piéton, de la voiture ; la création d'espaces communs avec aires de jeux ; la délimitation des parcelles (grillages, bosquets etc...)

Les élus étaient accompagnés en plus, de M. Jean-François RAULT, agent en charge de l'urbanisme de la communauté de communes et de Mme Sandrine Bourdeau, technicienne des Pays des Vallons de Vilaine qui apportent un regard éclairant sur les projets en cours ou réalisés sur le territoire et soulignent les points de vigilances à avoir sur ce type de réalisation.



L'entrée du bourg côté Sion les Mines : un espace avec de multiples enjeux



Mme Muller, Adjointe en charge de l'urbanisme a rencontré deux promoteurs : Cap Accession et Espacil afin de leur présenter le projet dans sa globalité et préciser l'attente des élus sur la réalisation nord du site.

Les deux interlocuteurs sont intéressés par le dossier et doivent effectuer une étude de marché.

Le collectif créé pourrait mixer à la fois : quelques logements adaptés, des appartements pour de la primo accession sociale et du locatif.

La « couture » architecturale doit être forte afin de définir visuellement une entrée de bourg lorsque l'on arrive de Sion les Mines. M. Zietek, Adjoint chargé de la voirie a quant à lui rencontré des techniciens du Département afin de fixer avec eux les aménagements qui devront être réalisés pour garantir la sécurité des usagers et casser la vitesse excessive sur cet axe routier.

Un concours sera lancé à la fin du 1er semestre 2023 afin de proposer le site à un promoteur en prenant en compte nos exigences (architecturale, densification, accession..).

Si vous avez des besoins particuliers (exemple : vous êtes locataires et recherchez à acheter un logement sur St Sulpice ou vous êtes propriétaires d'un bien et souhaitez le vendre pour acquérir un bien plus adapté à vos besoins), faites-le nous savoir !

Notre cahier des charges sera ainsi plus précis et ce futur projet vous correspondra.

Pour cela écrivez-nous : urba@saintsulpicedeslandes35.fr

Qualifier l'entrée de ville avec un projet porteur d'identité



Q - ZOOM SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

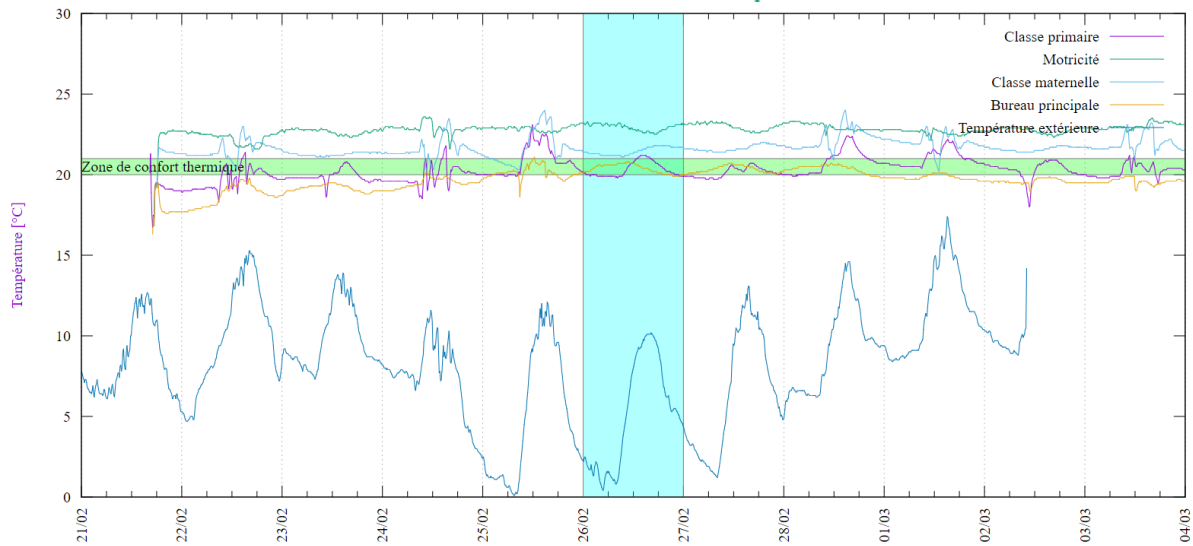
Conscients des enjeux climatiques, les élus ont missionné Les Pays des Vallons de Vilaine, dès avril 2022, afin de faire le point sur la consommation énergétique de la Commune (éclairage public, bâtiments communaux).

Un retour a été fait au conseil municipal, par M. Victor HELAINE, Conseiller en énergie partagé au sein des Pays de Vallons de Vilaine. Cette étude a coûté 5000 €, subventionnée à 50% par les Pays de Vallons de Vilaine.

Voici les relevés effectués et les préconisations que M. Christophe ROULLEAU, Adjoint en charge des Bâtiments publics planifient budgétairement afin d'optimiser et d'améliorer la consommation des bâtiments communaux :

ÉCOLE FRANÇOIS LEBRUN

ÉCOLE - Suivi en température

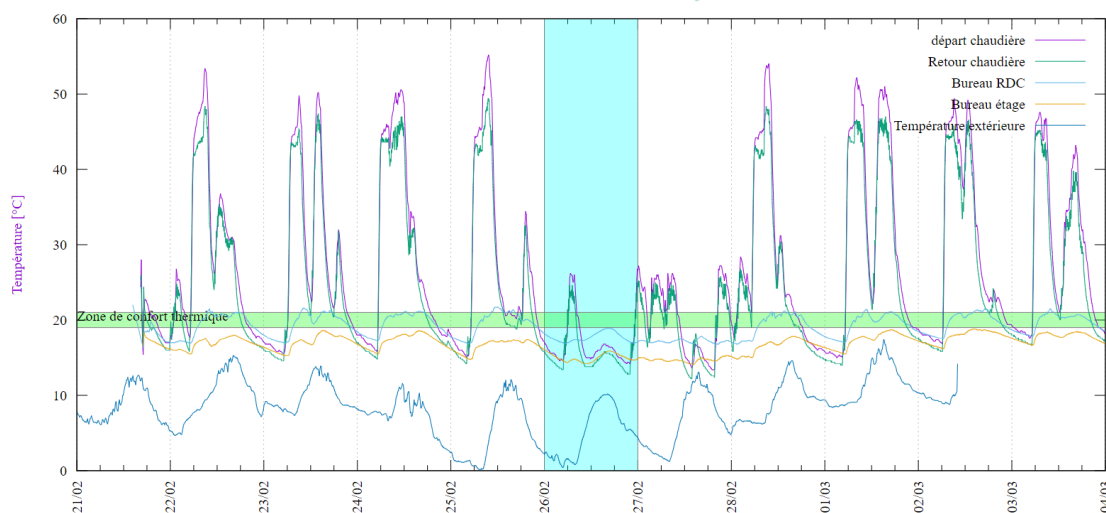


Le constat d'ordre général nous prouve que la température est plutôt constante sur l'ensemble de l'équipement que ce soit la semaine ou le week end (partie haute du schéma). La zone bleutée correspond à la classe Primaire où la température apparaît plus faible du fait qu'elle soit traversante, passagère. Globalement, il est préconisé de mettre en place une température réduite le weekend et le soir (15°C) et de couper le chauffage pendant les vacances scolaires. Maintenir les portes fermées de la salle Primaire (même si passagère) afin que la température ne soit pas difficile à maintenir et sollicite davantage la chaudière, et envisager des travaux de faux plafonds afin de baisser la hauteur de ce dernier et diminuer ainsi la surface à chauffer.

Mettre en œuvre ces préconisations c'est obtenir une diminution de 30% des consommations soit environ 3000 € par an de moins sur la facture énergie.

MAIRIE

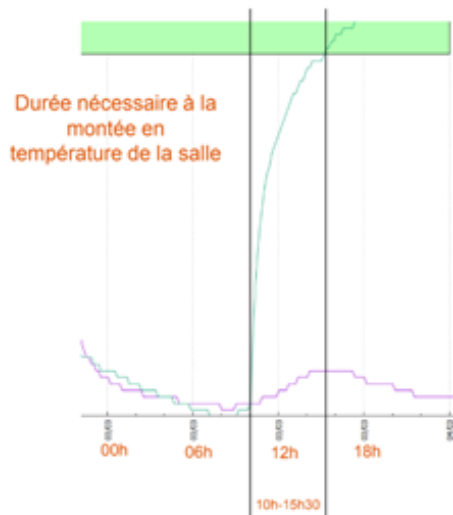
MAIRIE - Suivi en température



Une régulation du chauffage au rez-de-chaussée est nécessaire. Il sera donc instauré un réduit à 16°C au lieu de 18°C observé lors de l'étude. L'heure de mise en réduit doit être modifiée pour la fixer à l'heure de sortie des agents afin de gagner 1 heure avec ce qui se fait actuellement. Les agents ont d'ores et déjà pris l'habitude de fermer leur porte de bureau quand ils ne reçoivent pas du public afin de contenir la température et ne pas chauffer inutilement les parties communes.

SALLE DE LA GRÉE

Salle de la Grée -



Pour la salle de la Grée la problématique n'est pas sur la consommation quasi inexistante puisqu'elle est liée à la location de la salle mais plutôt sur le temps de mise en chauffe de l'équipement quand ce dernier est loué : 5h30 pour obtenir la température souhaitée.

Le système actuel ne comporte pas suffisamment d'émetteurs pour encadrer cette mise en chauffe et l'isolation de la salle serait à revoir dans les prochaines années afin de réduire à 0 la déperdition existante ; ainsi qu'une isolation des tuyaux de chauffage au niveau de la chaufferie.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des travaux ont été réalisés en 2014 et sont à l'origine d'une consommation constatée plus que raisonnable sur la commune. L'horloge pour l'allumage et l'extinction a été réglée en 2021.

Coût de l'électricité en 2021 : 20 152 €

Coût de l'électricité en 2022 : 21 726 €

Pour des raisons de sécurité, d'usage, les élus n'ont pas souhaité modifier l'éclairage public cette année.

En parallèle, l'achat de nouveaux éclairages neufs, pour Noël a été fait, équipés de LED, afin que ces derniers consomment moins que les éclairages détenus auparavant. Coût de l'opération : 6 487 € HT

ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE



Travaux réalisés par la Marbrerie BEUTRAIS-MARCHAND
Coût 1 633 € HT

Création du Jardin du Souvenir au cimetière en octobre 2022



Coût des arbres et des bulbes de fleurs
1 055 € HT

Des arbres et des bulbes de fleurs ont été plantés au lotissement des Loisières dont nous découvrirons le fleurissement au printemps.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE FACADE POUR L'ÉCOLE FRANCOIS LEBRUN ET POUR LA RESIDENCE SAINT JOSEPH



Coût des travaux de rénovation des façades de l'école et de la résidence St Joseph
11 162 € HT
subventionné à 40 % par Bretagne Porte de Loire Communauté



LE REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés Sulpiciens s'est déroulé le samedi 8 octobre 2022 dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Après deux années d'absence imposées par la pandémie de Covid-19, le repas des aînés qui fait partie des animations incontournables de l'automne, chaque année, a pu être à nouveau organisé.

Le déjeuner préparé par le traiteur Eric Lefeuvre (La Fourch'ette) a été apprécié par les 48 convives présents.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le Monument aux morts a de nouveau été un lieu de mémoire à l'occasion de la cérémonie du 104ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Cet hommage a été présidé le dimanche 13 novembre 2022 par le Maire Victor LERMITE accompagné d'autres élus, d'anciens combattants, de sapeurs pompiers, et d'habitants de la Commune.

Des enfants de l'école François Lebrun ont également assisté à la cérémonie.

Hommage marqué par un dépôt de gerbes, des discours et une minute de silence.

Quelques médailles ont également été remises à cette occasion par l'association UNC.



COUPURES ÉVENTUELLES D'ÉLECTRICITÉ : IDENTIFIER LES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre d'éventuelles pénuries d'électricité qui pourraient intervenir au cours de l'hiver, il est possible que les foyers aient à subir ponctuellement des coupures de courant.

La Mairie souhaite donc identifier sur la commune les personnes pour qui cette situation pourrait représenter un grave danger.

Ces personnes ou leurs proches sont invitées à se faire connaître par téléphone (02 99 72 91 65) ou par mail (mairie@saintsulpicedeslandes35.fr).

Dispositif Ecowatt

Le site www.monecowatt.fr permet de suivre le niveau de consommation électrique de l'ensemble des Français.

Ce dispositif peut ainsi indiquer lorsque la situation du réseau est tendue (niveau orange) ou très tendue (niveau rouge).

Dans le premier cas, les foyers doivent privilégier les écogestes (réduire la température de son chauffage, reporter l'usage du lave-vaisselle ou de la machine à laver...).

En cas de niveau rouge, des coupures électriques pourraient intervenir.

Avec l'application mobile Ecowatt, les abonnés peuvent recevoir des notifications et être informés directement si le stade orange ou rouge est franchi.

Les recommandations à suivre leur sont alors rappelées. Ce dispositif d'alerte fonctionne également par téléphone.

Les usagers doivent pour cela indiquer un numéro de portable. En cas de difficultés sur le réseau électrique, ils seront alors prévenus par SMS.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour s'inscrire ou qui ne disposeraient pas de téléphone portable peuvent être accompagnées par la Mairie (tél. 02 99 72 91 65).



MIREILLE COIFFURE, SALON DE COIFFURE ITINÉRANT À ST SULPICE



Après 16 années passées dans son salon à Saint-Senoux, Mireille Berthelot-Robert a choisi de changer de structure.

Elle se déplace en camion sur trois communes et propose les mêmes services que dans un salon.

Un parcours très riche, car Mireille Berthelot-Robert, passionnée par son métier est jury d'examen départemental depuis de nombreuses années.

Elle a également transmis son savoir à une dizaine d'apprentis et a reçu une distinction de la chambre des métiers en 2012.



06 45 75 61 39

du Mardi au Samedi

RETROUVEZ-NOUS SUR :  POUR PLUS D'INFORMATIONS

Mireille est présente à Saint Sulpice des Landes tous les jeudis de 8h30 à 17h45 en période hivernale (jusqu'à 18h30 le reste de l'année) sur le parking de la Mairie.

Page facebook : <https://fr-fr.facebook.com/coiffuremireille/>

Contact : Mireille Coiffure, Tél. 06 45 75 61 39

LES ONGLES DE VIVIANE

Viviane, prothésiste ongulaire, vous reçoit à son domicile à St Sulpice des Landes pour les poses de gel/ chablon/ semi-permanent.

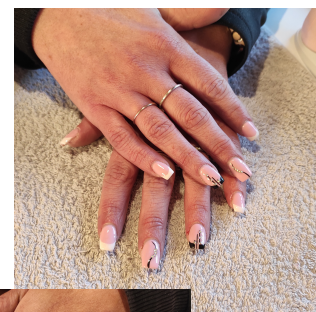
Tarif : 22 euros à partir du 1er janvier 2023.

Elle propose un éventail de plus de 200 couleurs de vernis.

N'hésitez pas à la contacter pour de jolis ongles

Page Facebook : Les ongles de Viviane

Contact : 06 58 52 28 10



NOUVEAU PIZZA EDDY TOUS LES LUNDIS SOIR À ST SULPICE

Pizza eddy et son food truck rose, à Saint Sulpice des landes, place de l'église, tous les lundis soir de 17h30 à 20h30 minimum, produits frais et majoritairement local, tout est cuisiné maison.

Réservation par sms au 06 40 27 63 37 pour une bonne fluidité du service.



LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-SULPICE DES LANDES, C'EST POUR LES LIVRES, LES BD ET LES DVD ... MAIS PAS QUE !

Depuis la rentrée de septembre, l'équipe de la bibliothèque s'est renforcée et compte désormais huit bénévoles.

Toutes passionnées de lecture, elles ont à cœur de donner de leur temps et de vous accueillir les :

- Mercredi de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 16h00 à 18h00
- Samedi de 10h30 à 12h00.

Elles se feront un plaisir de vous conseiller si vous les sollicitez, car faire un choix sur 2500 livres et BD pourrait se révéler parfois fastidieux. Échanger avec elles, peut aussi vous permettre de découvrir de nouveaux auteurs.

La mairie alloue annuellement à la bibliothèque un budget substantiel, qui permet de faire de belles acquisitions en nouveauté sur toutes les sections.

En 2022, avec cette dotation, l'équipe des bénévoles après concertation a acheté 147 ouvrages, qui se répartissent entre des :

- romans pour les adultes : dont les derniers best-sellers de Guillaume Musso, Virginie Grimaldi et Michel Bussi
- documentaires : dont un pour le tricot et un pour le jardin.



- Bandes dessinées : dont la série des "Mythics " de Patrick Sobral
- romans pour ados dans la sélection du prix ados 2022/2023



- romans pour enfants : dont la série complète des Soigneurs juniors
- nombreux albums pour les plus jeunes

La bibliothèque de Saint Sulpice des Landes, vous donne aussi accès à un catalogue de plus de 80 000 livres, disques, films, grâce à la mise en réseau des bibliothèques de la communauté Bretagne Portes de Loire, auquel la Médiathèque de Bain de Bretagne s'intégrera début janvier 2023.

Le catalogue en ligne permet d'effectuer des recherches dans l'ensemble des bibliothèques du réseau, de consulter votre compte lecteur, de faire des réservations et de récupérer vos réservations aux heures d'ouverture de la bibliothèque de Saint Sulpice des Landes.

Mais la bibliothèque de Saint Sulpice des Landes ce n'est pas que pour les livres et les BD. On n'est pas obligé d'aimer lire pour s'y rendre ... il s'y passe aussi des animations.

Le réseau des bibliothèques de la communauté Bretagne Porte de Loire avait dédié l'année 2022 au Japon et de nombreuses activités de découverte ont été présentées.

La bibliothèque de Saint Sulpice des Landes a accueilli un atelier Do In qui est une technique d'auto-massage japonaise dérivée du Shiatsu et un autre sur l'Ikebana, un art floral japonais à connotation spirituelle.

Les enfants ne sont pas en reste. Tous les deux mois en 2022, ils se sont réunis à la bibliothèque pour écouter un « tapis conté » lu par Fanny Corbé de l'Association Histoires de Grandir. Cette activité sera reconduite sur la même périodicité en 2023.



Depuis le mois de novembre, une fois par mois, une bénévole de la bibliothèque propose un atelier tricot le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00. C'est l'occasion de tricoter en papotant et de partager entre débutantes et expertes.

Bref, pour dire que la bibliothèque de Saint Sulpice des Landes n'est pas un lieu plein de vieux livres poussiéreux d'un autre âge. Saint Sulpice des Landes a une vraie bibliothèque connectée avec des nouveautés pour tous et un espace d'animations et de rencontres.

COUPE JACQUES GOMY 2022 : ENCORE UN SUCCÈS POUR LES PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE !



Photo (crédit Planeurs d'Ille-et-Vilaine) : Loan Cheval et Thibaud de Péchy après un vol en planeur de plus de 10 heures à Saint-Sulpice des Landes

La Coupe Jacques Gomy est un challenge se déroulant de mars à septembre encourageant les jeunes pilotes de planeur de moins de 25 ans à voler plus.

Le classement s'effectue sur la durée des 20 plus longs vols effectués en solo.

Sur 309 concurrents français durant cette édition, ce qui constitue un nouveau record de participation, Loan Cheval remporte la Coupe Jacques Gomy 2022 avec 9251 points. Ce jeune licencié des Planeurs d'Ille-et-Vilaine est suivi de près par deux camarades du club : Thibaud de Péchy, 2ème avec 8919 points, et Odon Prouille 4ème (7931 points).

Leurs performances sont d'autant plus remarquables que tous les trois ont seulement 15 ans et figurent parmi les plus jeunes participants nationaux. Ils ont réalisé cet été des vols de plus de 10 heures en planeur.

Suite à leur podium, Loan et Thibaud seront prochainement conviés à un stage d'entraînement au centre national de la Fédération Française de Vol en Planeur (Saint-Auban - 04).

Au classement des associations de la Coupe Jacques Gomy 2022, les Planeurs d'Ille-et-Vilaine se classent 3ème sur 59. L'association est basée sur l'aérodrome de Saint-Sulpice des Landes.

Ces excellents résultats reflètent la dynamique sportive des Planeurs d'Ille-et-Vilaine.

Résultats Coupe Jacques Gomy 2022 : <https://www.ffvp.fr/resultats-de-la-coupe-jacques-gomy-2022>

Site web : www.planeur35.org

L'APEEP (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE)

Bonjour,

Le bureau de l'APEEP a changé, il est composé de Stéphanie Sukdolak (Présidente), Caroline Hamon (Vice Présidente), Solène Monnier (Secrétaire) Gaël Basseur (Vice Secrétaire), Elsa Bourreau (Trésorière) et Valérie Baudouin (Vice Trésorière). Il y aura plusieurs dates de manifestations qui seront publiées au prochain bulletin dont la fête plein air de l'école qui se déroulera le dimanche 25 Juin 2023 à la maison des jeunes (spectacle des enfants / repas / buvette).

L'équipe de l'APEEP
apeep35390stsulpice@gmail.com

LES PHILANTHROPES

L'association " Les Philanthropes" oeuvre pour des causes humanitaires et caritatives. Créée en 1986 par des jeunes de la commune de la Dominelais, l'équipe s'est, au fil des années, agrandie avec la participation de plus d'une centaine de jeunes. Son action, mettre en place des spectacles, organiser des soirées festives qui sont produites sur l'ancien canton de Grand-Fougeray et la commune de Guipry-Messac.

Après 35 années d'existence, 90 000 € de dons ont ainsi été reversés à de nombreuses associations caritatives (rêves de Clown, téléthon...).

Un livre retraçant l'histoire de l'action humanitaire des Philanthropes sera prochainement édité. Pour en définir le nombre à imprimer, les personnes qui souhaitent se le procurer doivent au préalable se préinscrire auprès de leur bibliothèque-médiathèque.



PETIT RAPPEL DE CIVISME : DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE, TROTTOIRS, ESPACES VERTS



MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

La Maison de l'emploi et des services est là pour vous accompagner. Elle est un lieu d'accueil, de conseils et de rencontres dans lequel chaque usager est accompagné dans ses démarches auprès des différents opérateurs de service public. Elle a aussi pour vocation à accompagner les habitants dans leur recherche d'emploi et les entreprises dans leurs recrutements.

Chaque mois un programme d'animations et d'ateliers est proposé.

Il est disponible sur bretagneportede Loire.fr et sur la page Facebook Maison emploi services BPLC.

Bain-de-Bretagne - Le Steriad – P.A. de Château-Gaillard
2 allée de l'Ille, Bain-de-Bretagne

- Lundi : 9h-12h ; 14h-17h (sur RDV)
- Mardi : 9h-15h (créneau midi)
- Mercredi : 9h-12h ; 14h-17h (sur RDV)
- Jeudi : 15h-19h (créneau soirée)
- Vendredi : 9h-12h

Contact :

- 02 99 43 86 50 – 07 61 84 20 56
- maisonemploiservices@bretagneportede Loire.fr

Grand-Fougeray

L'Auditoire – 25 place de l'église, Grand-Fougeray

- Lundi et mercredi : sur RDV
- Mardi et vendredi : 9h-12h
- Jeudi : 9h-12h ; 14h-17h

Contact :

- 02 99 08 44 80 – 06 99 61 04 98
- accueilpaegf@bretagneportede Loire.fr

Directeur de publication : Victor LERMITE
Comité de rédaction : Commission communication
Crédits photos : Ville de Saint Sulpice des Landes, Canva, Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine
Conception graphique : service communication
Impression : Edicolor
Dépôt légal : à parution
Tirage : 375 exemplaires

INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi : 14h à 17h

Jeudi : fermé

Sur rendez-vous en dehors de ces horaires

Mail : mairie@saintsulpicedeslandes35.fr

Tél : 02 99 72 91 65

Agence postale

Pendant les vacances de Noël, l'Agence postale sera ouverte le mercredi 21 décembre de 9h à 11h, le jeudi 22 décembre de 17h à 19h et le vendredi 23 décembre de 9h à 11h. La semaine du 26 au 30 décembre l'agence postale sera fermée.

Horaires habituelles

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h et de 17h à 19h

Tél : 02 99 72 91 20

Bibliothèque

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h30 à 12h

Tél : 02 99 72 91 63

biblio35saintsulpicedeslandes@laposte.net

Déchèterie du

Grand-Fougeray (La Bataillais)

Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03

Lundi : 14h à 17h

Mercredi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h

Église

En cas de décès s'adresser à Marie-France BESSEICHE Tél : 02 99 72 94 47

Pour les baptêmes s'adresser à la permanence du Grand-Fougeray Tél : 02 99 08 40 44

Pour les mariages contacter le presbytère de Messac Tél : 02 99 34 61 56

Bretagne Porte de Loire Communauté

Le Steriad - 2 Allée de l'Ille

35470 Bain de Bretagne

Tél : 02 99 43 70 80

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Patricia CHEVRIER

10 Châtain

Tél fixe : 02 99 72 90 24

Tél portable : 06 84 37 24 02

Corinne BOULAY

17 rue Geneviève Michelez

Tél fixe : 02 99 72 97 49

Tél portable : 06 68 81 74 55



Florence BERGER

13 rue du Château

Tél fixe : 02 99 72 98 37

Tél portable : 06 59 29 24 91

Nolwenn TOMELIER

1 Route de Châtain

Tél portable : 06 89 53 59 60

AGENDA DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

DÉCEMBRE 2022

Jeudi 22 décembre 2022
Don du Sang à Bain de Bretagne
Salle des fêtes
Rendez-vous sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

JANVIER 2023

Dimanche 8 janvier 2023
Cérémonie des Vœux du Maire
11h à la Salle de la Grée à Saint Sulpice
des Landes

Du 2 au 13 janvier 2023
Collecte des Sapins de Noël
Devant les services techniques -
Saint Sulpice des Landes

Mercredi 11 janvier 2023
**Atelier Arob@se - réparation
d'ordi**
14h30 à 16h - Espace public numérique
de Grand-Fougeray
2 Place de l'Europe - Grand-Fougeray
Inscription au 02 99 43 96 00

**Atelier Arob@se - Initiation à la
thermoformeuse**
14h à 16h - Atelier de fabrication
numérique
15 Rue Saint Martin, 35320 Saulnières
Inscription au 02 99 43 96 00

Mercredi 25 janvier 2023
**Les petites histoires pour les 3-6
ans à Saint-Sulpice-des-Landes**
17h à la bibliothèque

Mardi 24 janvier 2023
**Atelier Arob@se - Je découvre
l'informatique**
14h30 à 16h30 - Espace public
numérique de Bain de Bretagne
42 rue Sabin - Bain de Bretagne
Inscription au 02 99 43 96 00

Mardi 31 janvier 2023
**Atelier Arob@se - J'ai envie de
scanner**
15h à 16h30 - Espace public numérique
de Bain de Bretagne
42 rue Sabin - Bain de Bretagne
Inscription au 02 99 43 96 00

LE COIN DES ENFANTS



Mots croisés de Noël

